

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

FICHE D'INSCRIPTION
CONSERVATOIRE DE LA VILLE DE TOURNAI

Date de l'inscription :

Première inscription / Réinscription

DOMAINE (*biffer les mentions inutiles*):

Arts plastiques

Musique

Arts de la parole

Danse

ELEVE :

 Nom: Prénom: Date de naissance: H / F Numéro national:

Rue: N° Code Postal : Localité :

Téléphone : ou E-mail :

ETUDES ARTISTIQUES :

Etudes artistiques déjà suivies et/ou en cours dans un autre établissement d'enseignement artistique (ESAHR ou ESA) :

--

Je m'engage à ne pas m'inscrire dans un même cours auprès d'un autre établissement d'enseignement artistique subventionné ou organisé par la Communauté française (CF).

COURS auxquels l'élève est inscrit	Filière	Année	Période(s)

DROIT D'INSCRIPTION (conformément à l'arrêté du 20/11/1995) :

Chaque dossier doit contenir une copie d'un document d'identité attestant de la date de naissance de l'élève.

Situation de l'élève :	Document complémentaire :	A payer
moins de 12 ans/né(e) après le 31 décembre 2007		0
plus de 12 ans et inscrit dans l'enseignement primaire	+ attestation de l'école primaire fréquentée	0
chômeur complet indemnisé	+ attestation de l'ONEm ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats), annexe H4	0
à charge d'un chômeur complet indemnisé ayant le statut de chef de ménage reconnu par l'ONEm	+ attestation de l'ONEm ou d'un organisme de paiement (CAPAC – syndicats), annexe H4 + composition de ménage	0
bénéficiant du revenu d'intégration	+ attestation du CPAS	0
enfant à charge d'un bénéficiaire du revenu d'intégration	+ attestation du CPAS + composition de ménage	0
Handicapé(e)	+ attestation du Service public fédéral Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie) ou du Service PHARE (Bruxelles)	0
à charge d'une personne handicapée	+ attestation du SPF Sécurité sociale, de l'AViQ (Wallonie) ou du Service PHARE (Bruxelles) + composition de ménage	0
demandeur d'emploi en période de stage d'insertion professionnelle (pour les moins de 25 ans)	+ attestation du FOREM ou d'ACTIRIS (respectivement, les annexes H3 et H2) ou du VDAB	0
pensionné(e) sous statut GRAPA	+ attestation de l'Office national des pensions	0
troisième enfant et les enfants suivants inscrit(s) dans un établissement de l'ESAHR (enfant(s) le(s) moins âgé(s))	+ preuve des inscriptions pour les 2 enfants plus âgés + composition de ménage	0
s'étant acquitté du droit d'inscription dans un autre établissement de l'ESAHR	+ attestation officielle (annexe H5) émanant de l'établissement de l'ESAHR	0
inscrit en humanités artistiques dans l'ESAHR	+ attestation d'inscription en qualité d'élève régulier dans l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA, organisé ou subventionné par la CF)	0
inscrit dans l'enseignement secondaire artistique de transition ou de qualification du secteur 10 : Beaux-Arts, groupes : Arts et sciences, Arts plastiques ou Danse	+ attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe H6)	0
inscrit dans l'enseignement secondaire technique de transition ou de qualification ou dans l'enseignement professionnel du secteur 6 : Arts appliqués, groupes : Arts décoratifs, Arts graphiques, Audiovisuel ou Orfèvrerie	+ attestation de l'établissement d'enseignement secondaire (annexe H6)	0
né(e) entre le 15 octobre 2001 et le 31 décembre 2007 inclus		75 €
inscrit dans l'enseignement obligatoire, supérieur ou de promotion sociale organisé ou subventionné par la Communauté française	+ attestation d'inscription en qualité d'élève régulier dans l'enseignement de plein exercice, secondaire ou supérieur, universitaire ou non, de promotion sociale, secondaire à horaire réduit (CEFA, organisé ou subventionné par la CF)	75 €
autre cas né(e) avant le 15 octobre 2001		188 €

Signature de l'élève majeur ou du responsable : Nom et prénom :

Conformément au Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD), applicable à partir du 25 mai 2018, la loi prévoit une obligation de déclaration des traitements de données. Toutefois, le traitement réalisé par des établissements d'enseignement concernant leurs élèves et étudiants est exempté de déclaration.

Conformément à la loi du 08/12/1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données à caractère personnel renseignées sur cette fiche (ainsi que ses documents annexes) sont enregistrées et traitées par l'établissement dont mention sur la présente fiche d'inscription, dans la stricte finalité de l'administration des élèves. Ces données seront transmises à la Fédération Wallonie-Bruxelles, pouvoir subventionnant et de contrôle pour l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit non seulement auprès de l'établissement précité mais également auprès de la Direction de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, situé rue A. Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles (esahr@cfwb.be).